

COMMUNE DE SAINT-MARIENS

Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 29 juin 2017

L'an deux mil dix-sept, le vingt-neuf juin, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-MARIENS, dûment convoqué, s'est réuni
à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Marcel BOURREAU, Maire par intérim.

Nombre de membres en exercice : 17 – Nombre de membres présents : 11 – Votants : 11

DATE DE CONVOCATION : 22/06/2017

PRESENTS : M. BOURREAU, Maire par intérim ; Mme DUHARD, M. LESCA, Adjoint ;
Mmes CHIRON, DONNET, NOEL,
MM. VILLEMEN, MARTY, SARRAZIN, LEGRIS, GARUZ.

ABSENTS EXCUSES : Mmes LABRUNE-PELTON, CHARTIER, MEYNARD, LAURIAT,
LAFON, TOURNEUR.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. GARUZ Jérémy

Le compte-rendu de la précédente séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATION N° 2017-33 – PORTANT SUPPRESSION AU TABLEAU DES EFFECTIFS D'UN POSTE D'ADJOINT ADMINISTRATIF TERRITORIAL A TEMPS NON COMPLET DE 28 HEURES HEBDOMADAIRES
--

Le Conseil Municipal,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la
fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 modifié portant statut particulier du cadre
d'emplois des adjoints administratifs territoriaux ;

Vu le décret n° 91-298 du 20 mars 1991 modifié portant dispositions statutaires applicables aux
fonctionnaires territoriaux nommés dans des emplois permanents à temps non complet ;

Vu le décret n° 2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des
fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2016-604 du 12 mai 2016 fixant les différentes échelles de rémunération pour les
fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion rendu sur la base d'un
rapport présenté par la collectivité en sa réunion du 28 juin 2017 ;

Vu notamment l'article 34 de la loi précitée ;

Sur le rapport de Monsieur le Maire par intérim, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des
membres présents ;

DECIDE

- la **suppression** au tableau des effectifs de la commune **d'un poste d'adjoint administratif territorial à temps non complet de 28 heures hebdomadaires.**
- la présente modification du tableau des effectifs **prend effet à compter du 1^{er} juillet 2017.**

.../...

Questions diverses :

↳ **Ecole multisports – Mutualisation - convention avec la Communauté de Communes Latitude Nord Gironde (CCLNG) pour la mise à disposition d'un agent d'animation :** Monsieur BOURREAU Marcel, Maire par intérim, sollicite l'avis de l'assemblée concernant le renouvellement d'une convention de mise à disposition de M. MOSKIT, agent d'animation, par la CCLNG dans le cadre d'une mutualisation, pour la poursuite de l'activité périscolaire «Ecole Multisports » de Saint-Mariens, à la rentrée scolaire 2017. Le Conseil municipal est favorable à la reconduction de cette convention.

La séance est levée à 21 heures 15.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.